



**PROJET D'ÉTABLISSEMENT**  
HOSPITALISATION À DOMICILE DE L'UNISAD  
**2024-2028**



**UNISAD** - 171, rue du Commandant Gaston Cahuzac - Bâtiment K  
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR - Tél. 04 92 27 55 43 - [www.unisad06.org](http://www.unisad06.org)



## Améliorer l'efficacité pour assurer l'équilibre budgétaire

---

L'HAD-UNISAD présente en moyenne une file active de 27 patients par jour. Ce chiffre assez faible s'explique principalement par de fortes difficultés de recrutement et par la faible visibilité de notre offre de soins sur le plan géographique.

L'équilibre du modèle économique actuel reste fragile et un travail autour de la recherche d'efficacité est mené au quotidien.

L'accompagnement de l'ANAP en 2024 (Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale) nous a permis de travailler dans ce sens, notamment avec l'analyse stratégique de l'Établissement, la définition de notre stratégie de développement et l'adaptation de nos ressources.

### NOS OBJECTIFS SONT DE :

- *Nous doter d'un pilotage économique performant et améliorer l'analyse des charges.*
- *Rechercher les économies dans tous les domaines et améliorer les indicateurs d'activité et de dépenses, en réalisant un travail autour des fonctions de gestion de l'Établissement.*
- *Accélérer la transition numérique en suivant l'évolution des technologies informatiques qui permettent aujourd'hui de généraliser l'informatisation des dossiers, et l'utilisation de smartphones connectés au logiciel métier.*
- *Participer à la transformation des métiers du soin à domicile en améliorant la productivité et la qualité de service, tout en simplifiant et en fluidifiant les parcours de soins.*

# Améliorer la qualité des prises en charge et la satisfaction des usagers

---

**L'UNISAD a depuis longtemps adopté une démarche d'amélioration continue de la qualité de manière transversale.**

**En octobre 2018, la HAS a délivré le niveau A de certification à l'HAD, sur la base du référentiel V.2014. A ce jour, nous poursuivons et préparons la certification V.2020.**

## L'UNISAD S'ENGAGE À :

- *Rechercher l'implication du patient, par la prise en compte de son expérience, en étant à l'écoute de son vécu et de ses attentes. Les enquêtes de satisfaction, les retours d'expérience, l'accompagnement à la promotion de la santé sont autant d'outils pour permettre l'implication de tous dans le parcours de soins.*
- *Considérer les aidants naturels comme des acteurs essentiels de la prise en charge à domicile. L'HAD prend en compte l'importance de leur rôle et leur donne les moyens de le remplir au mieux pour la personne aidée, en limitant le retentissement pour eux-mêmes.*
- *Défendre une vision des soins portés par une démarche éthique comme première dimension du soin. Les prises en charge palliatives emmènent « naturellement » au questionnement éthique des soignants, lequel est soutenu par des procédures et des espaces de temps dédiés.*

**En parallèle, l'UNISAD a démarré une politique de développement durable, qui contribue à l'amélioration de la qualité des services.**

**Avec 116 véhicules parcourant plus d'un million de kilomètres par an, l'UNISAD mène une réflexion et un travail sur l'avenir en favorisant notamment l'utilisation de véhicules moins polluants.**



# Développer l'attractivité et les compétences dans le domaine des Ressources Humaines

---

**Il s'agit là d'un enjeu qui concerne la plupart des établissements de santé mais qui est assez nouveau pour les structures de soins à domicile jusqu'ici bien considérées par les professionnels, l'HAD en particulier.**

## **NOS OBJECTIFS :**

- *Relever le défi de l'attractivité des métiers de la santé dans une société bouleversée ;*
- *Faire connaître les métiers de la santé, les valoriser et leur donner du sens, au-delà de la technicité ;*
- *Capitaliser sur les compétences existantes et les développer ;*
- *Travailler sur l'environnement, la qualité de vie et les rythmes de travail ;*
- *Identifier les nouveaux métiers et les futurs besoins ;*
- *Manager en confiance en étant socialement responsable et humain ;*
- *Mobiliser et motiver les équipes autour d'une dynamique de projets.*

**Les Ressources Humaines sont garantes de la vitalité de notre Établissement.  
Une démarche GPEC a été initiée.**





## Evolution pour mieux répondre aux besoins et demandes des usagers

---

La réforme des autorisations instaure l'HAD comme une activité spécifique distincte du MCO et apporte de nouvelles conditions techniques ainsi que la notion de « mention socle » et de mentions spécifiques.

L'UNISAD se positionne comme contributrice à la transformation du système de santé, dans ce contexte de réformes sans précédent des secteurs sanitaire et médico-social (réforme des autorisations HAD, tarification des SSIAD, futurs Services Autonomie à Domicile...).

### NOTRE VOLONTÉ EST DE :

- *Nous positionner sur des mentions spécialisées à horizon 2025 ;*
- *Nous rapprocher des besoins de la population et des différents publics ;*
- *Œuvrer à plus de coordination et de coopération entre les services, en créant un Centre de Ressources Territorial et un SSIAD renforcé sur Nice-ouest et Saint-Laurent-du-Var, qui nécessiteront des prises en charge conjointes avec notre HAD pour l'accompagnement de nouvelles personnes vulnérables ;*
- *Nous doter d'un outil de communication performant : la mise en place d'un site internet spécifique permet d'offrir une meilleure information aux usagers, en détaillant les activités de l'UNISAD et les services proposés, en particulier sur nos zones géographiques d'intervention ainsi que d'autres fonctionnalités en cours de développement.*

## *Le Mot du Directeur*

### **NOTRE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024-2028**

*Au décours de la certification de l'HAD-UNISAD à la fin de l'année 2018, nous faisons le constat d'une situation stabilisée. L'équilibre budgétaire était retrouvé, la qualité des soins évaluée au niveau A par les Experts visiteurs de la HAS, nos partenaires et nos usagers étaient satisfaits et les discussions avec l'Agence Régionale de Santé permettaient d'envisager des perspectives d'extension de notre périmètre d'intervention.*

*Si le contexte était porteur, à peine un an plus tard, la crise sanitaire s'installait et venait bouleverser, brutalement et durablement, notre quotidien en imposant des priorités nouvelles dans un environnement global chamboulé, nous obligeant à réinventer notre manière de travailler afin de contribuer à l'effort collectif.*

*Rétrospectivement, l'HAD-UNISAD a traversé ces deux années de crise en apportant la preuve de sa capacité d'adaptation et de son opérationnalité en toute situation, et ce, malgré la difficulté majeure constituée par les problématiques en lien avec les ressources humaines. Nous ne pouvons que le saluer.*

*Nous décidons de poursuivre le travail de reconstruction de notre service et suivre le cap fixé pour la période à venir, en restant à l'écoute des évolutions réglementaires et des enjeux de santé publics.*

*Ce Projet d'établissement est soutenu par le Conseil d'Administration. Il est porté par l'ensemble des professionnels de l'HAD-UNISAD dont l'engagement et la qualité du travail accompli sont remarquables.*



**Michel SALVADORI**  
Directeur de l'UNISAD

# Historique, fondement et valeurs

---

L'Institut Arnault Tzanck (IAT) est un Établissement de santé à but non lucratif, créé en 1972 par le Docteur Maurice Donat avec les donateurs de sang bénévoles et géré par une association loi 1901, l'Association Les Amis de la transfusion Arnault Tzanck.

L'Institut Arnault TZANCK s'est par la suite très rapidement développé. Il est reconnu depuis de nombreuses années pour l'excellence de ses pratiques et sa recherche d'innovation. De nombreux autres établissements et activités gérés par des associations loi 1901 à but non lucratif ont par la suite vu le jour à l'IAT.

Au début des années 80, en partenariat avec de nombreuses collectivités locales et le Conseil Départemental, l'Institut A. Tzanck a présidé à la création de plusieurs associations ayant pour objet la création de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) intervenant sur le littoral et sur les territoires du moyen et haut-pays du département.

L'UNISAD est née du regroupement opérationnel de ces associations et, plus récemment, de leur fusion.

**L'UNISAD gère à ce jour sept services de Soins à Domicile d'une capacité totale de 600 places,**

**4 Équipes Spécialisées Alzheimer à domicile et, à partir de 2025, un Centre de Ressources Territorial.**

La création de l'HAD-UNISAD a été décidée en 2004 afin de compléter l'offre de soin de la structure et de répondre à des besoins constatés par les équipes des SSIAD. Structure autorisée pour 30 places, elle est venue se superposer géographiquement aux autorisations antérieures des trois autres HAD du département.

**L'HAD hérite de fait des valeurs de l'UNISAD : l'humanisme, l'innovation et le progrès, avec une profonde dimension sociale, visant à mettre le meilleur outil de santé à la portée de tous.**

L'Établissement permet d'assurer, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés en associant le médecin hospitalier, le médecin traitant et tous les professionnels paramédicaux et sociaux. Elle concerne des malades de tous âges atteints de pathologies graves aiguës ou chroniques, souvent multiples, évolutives et/ou instables qui, en l'absence de prise en charge en structure d'hospitalisation à domicile, seraient hospitalisés en établissement de santé traditionnel.



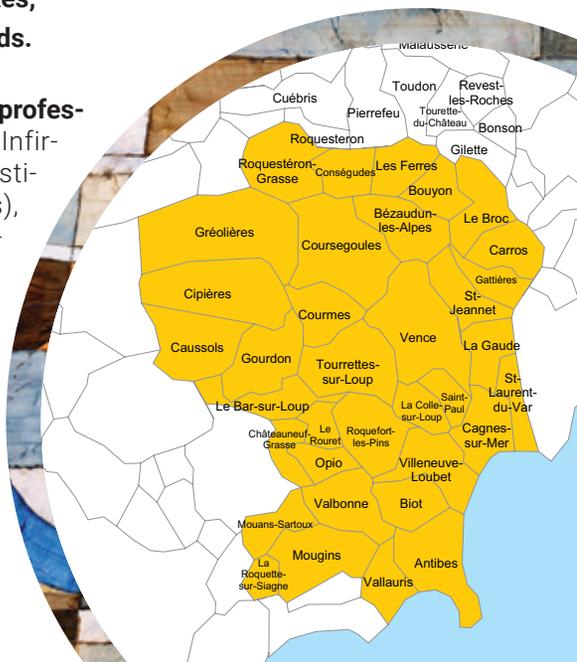
# Présentation Établissement, Chiffres-clé 2023

- **221 patients accompagnés** (séjours) : **127 hommes et 94 femmes.**
- **Moyenne d'âge : 74,3 ans**
- **Des soins prodigués 7 jours/7 avec une astreinte infirmière 24 h. / 24.**
- **194 admissions**
- **9 056 journées réalisées en 2023 (+7,2%) soit 24,6 patients / jour**
  - ✓ dont 1236 en EHPAD (+110%)
  - ✓ dont 360 avec SSIAD (-23%)

## LES PRINCIPAUX TYPES DE PRISE EN CHARGE SONT :

- **Les soins palliatifs,**
  - **La prise en charge de la douleur,**
  - **Les drainages pleuraux,**
  - **Les pansements complexes,**
  - **Les soins de nursing lourds.**
- 
- **1 équipe salariée de 22 professionnels salariés** (Médecin, Infirmiers(ères), Infirmière logicienne, Aides-soignants(es), Psychologue, Assistante sociale, Administratifs)

**TERRITOIRE D'INTERVENTION :**  
*L'HAD de l'UNISAD intervient dans les communes suivantes (coloriées en jaune sur la carte)*





## Prévoir la réorganisation de l'HAD-UNISAD dans le cadre d'une nouvelle zone d'intervention étendue

---

**Conformément aux orientations définies dans le schéma régional de santé et aux souhaits exprimés par la délégation territoriale de l'ARS des Alpes-Maritimes, l'offre de soins en HAD doit s'étendre vers les « zones blanches » du moyen et du haut pays.**

**La réforme des autorisations d'HAD s'accompagnera d'une redistribution des zones d'intervention des quatre HAD du département.**

**Selon les propositions de la DT 06, l'HAD-UNISAD verra sa zone d'intervention étendue vers des communes du moyen pays et sur la commune de Nice.**

**Cette probable extension du territoire ne sera possible qu'avec de profondes adaptations de l'Établissement qui devra envisager de :**

- *Augmenter fortement son activité ;*
- *Créer une ou plusieurs antennes ;*
- *Constituer un réseau de professionnels de santé (Médecins traitants, Infirmiers libéraux...) en particulier sur les communes du moyen pays pour lequel un fonctionnement impliquant moins les salariés et plus les coopérations avec les professionnels libéraux sera nécessaire ;*
- *Renforcer la coordination avec l'utilisation de moyens de communication, de partage de données sécurisées ;*
- *Développer les prises en charge conjointes ou coordonnées avec d'autres structures de soins (en cela les SSIAD UNISAD seront une aide précieuse) ou d'aide à domicile.*

## **CONFIRMER** le **POSITIONNEMENT** de **L'ÉTABLISSEMENT** sur le **TERRITOIRE** en s'appuyant sur le **PROJET MÉDICAL**

Les services d'HAD répondent à une aspiration croissante de la population à bénéficier de soins à domicile chaque fois que cela est possible.

**Établissement de santé au sens du code de la santé publique, soumis aux mêmes obligations que les établissements hospitaliers privés et publics avec hébergement, il fonde son projet sur deux priorités : la plus haute qualité et technicité des soins à domicile et le respect total et permanent de la personne.**

Répondant d'une part à un cahier des charges très précis qui limite les admissions autour de critères définis sur des soins spécifiques (nutrition entérale, pansements complexes...) ou des situations de soin particulières (nursing lourds, soins palliatifs...), l'HAD est confrontée à la concurrence directe des prestataires de santé organisés en coordinateurs de soins infirmiers libéraux.

**Dans l'offre de soin de notre territoire nous sommes identifiés comme une structure capable de prendre en charge très sérieusement :**

- *Des patients en soins palliatifs y compris dans le champ pédiatrique ;*
- *Des patients nécessitant des pansements complexes en ayant recours si besoin à des techniques de thérapie par pression négative ou à l'usage de protoxyde d'azote pour des soins douloureux ;*
- *Des patients nécessitant une prise en charge de la douleur par voie parentérale ;*
- *Des soins de nursing lourds et/ou douloureux ;*
- *Des soins spécifiques tels que le drainage pleural, les ponctions d'ascite, ou à risque telles que les injections de fer ;*
- *Des actes de chimiothérapie à domicile.*

**Ceci, dans le cadre d'une approche globale du patient et de son entourage, qui est consubstantielle à une prise en charge HAD et la distingue ainsi des actes libéraux.**

Ces orientations du projet médical sont cohérentes avec le choix d'une organisation reposant essentiellement sur une équipe soignante salariée pluridisciplinaire et formée, coopérant également avec des professionnels libéraux.